



MONDE

FINLANDE

Une analyse détaillée des accidents du travail (AT) dans l'industrie montre que la tendance à la diminution de leur fréquence se poursuit. Les écarts restent cependant importants selon les activités. Ainsi, la fréquence était de 42,7 AT par million d'heures de travail en 2023 dans le secteur de la fabrication de véhicules automobiles et de remorques (contre 72,1 en 2018) et de 39,9 AT pour la fabrication de produits métalliques. Quant à la fréquence la plus faible – de 6,1 AT –, elle concerne la fabrication d'équipements informatiques et optiques. Les blessures aux doigts et aux yeux sont depuis longtemps les plus représentées. Les accidents surviennent le plus souvent lors de la manipulation d'objets, du déplacement d'une personne ou du travail avec des outils à main. Au cours des années 2016-2019, plus de 1000 accidents du travail entraînant plus de 30 jours d'incapacité se sont produits chaque année dans le secteur de l'industrie.

ALLEMAGNE

L'association professionnelle BG BAU (secteur de la construction) a reçu le prix « Leadership et transformation numérique » pour son projet innovant utilisant une application d'intelligence artificielle (IA) pour une prévention ciblée des accidents du travail dans les entreprises qui ont le plus besoin de conseils. Le constat est simple. Les quelque 500 superviseurs de la BG, chargés de conseiller les entreprises et de contrôler la bonne application des règles en matière de santé-sécurité au travail, n'ont pas la possibilité d'accompagner les 580 000 entreprises du secteur. Aussi, en s'appuyant sur cette application, ils ont pu déterminer les 20 000 entreprises qu'il fallait conseiller en priorité chaque année.

CONCEPTION DE LIEUX DE TRAVAIL

Le secteur du bois, nouvelle déclinaison de Mavimplant

POUR IMPLANTER leurs futurs locaux de travail en prenant en compte la santé et la sécurité des salariés, les TPE/PME disposent, depuis 2015, d'un logiciel de conception de maquettes 3D, disponible en ligne : Mavimplant. Cet outil informatique, lancé par l'INRS et libre d'accès (www.inrs.fr), s'adresse à des maîtres d'ouvrage occasionnels, il est donc conçu pour être simple d'utilisation, grâce à des fonctions de guidage et de progression.

Depuis son lancement, cette application-métier a été déclinée pour différents secteurs (boulangerie-pâtisserie-glacierie, entretien et réparation automobile-carrosserie industrielle, logistique...). La dernière¹, mise en ligne en juin dernier, est consacrée aux ateliers bois (menuiserie, agencement et fabrication de charpente). Elle permet de définir le meilleur agencement des zones de transformation du bois (débit, placage, usinage, traitement de surface, séchage, finition, montage...), de nettoyage, de maintenance et des espaces logistiques, tout en respectant les règles de prévention spécifiées à chaque étape de la conception 3D (mécanisations des manutentions, installations de systèmes de captage à la source, mises à disposition d'équipements appropriés, aménagements des postes de travail, encoffrements des machines...). Pour faciliter l'élaboration du projet, à chaque choix d'équipement ou d'implantation de poste de travail, des fenêtres pop-up apparaissent pour alerter l'utilisateur sur les mesures de prévention à prévoir.

« L'utilisateur construit progressivement un ou des scénarios d'agencement en concer-



© Gael Kerbaol/INRS /2024

tation avec les acteurs du projet (utilisateurs, intervenants extérieurs, architecte, experts...). Il peut ainsi, à tout moment, partager son projet et éditer des rapports générés par le logiciel, dont le plus abouti servira de base à l'architecte pour lancer le projet », souligne Remiel Feno, responsable d'étude à l'INRS. En cela, Mavimplant constitue un outil de dialogue permettant d'impliquer les futurs utilisateurs. Il favorise un processus itératif pour coconstruire les futurs locaux de travail en intégrant les exigences de prévention, au plus près de la réalité du terrain. ■ D. L.

1. Développée en collaboration avec le Syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment (Capeb), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST) et le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP).

SYLVICULTURE

Gare aux chenilles processionnaires !

Elles colonisent les chênes et résineux de la famille des pins. Dotées de poils urticants contenant une protéine toxique très irritante et inflammatoire, susceptibles d'entraîner des symptômes variés (boutons, toux, asthme...), les chenilles processionnaires sont reconnaissables à leur déplacement en file indienne. Dans son étude CheniPro, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) s'est intéressée à l'exposition professionnelle à ces insectes. Sans surprise, les salariés des métiers du bois ou de la forêt, de l'entretien et de l'aménagement des espaces verts ou au contact des chevaux sont les plus exposés. Le pourcentage atteint 81% pour les premiers, 75% pour les professionnels des espaces verts et 38% pour les métiers équinés. L'agence préconise de mener des campagnes de prévention à leur destination et recommande le port d'équipements de protection en cas d'intervention dans une zone où les lépidoptères sont présents : combinaison jetable, chaussures montantes, gants étanches à manchettes, et sous-gants jetables, casque avec cape à ventilation assistée...